

Le Port, le 24/01/2023

PAPI de l'Hermitage-les Bains et de la Saline-les-Bains

Le seul objectif sur ce projet est de protéger la population et les bâtis tout en préservant l'environnement

Dans le cadre du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) pour sécuriser les bassins versants de l'Hermitage-les-bains et de la Saline-les-Bains, le TCO tient à clarifier la situation et la compréhension de ce projet déclaré d'utilité publique le 15 mai 2017.

Les secteurs habités de la Saline-les-bains et de l'Hermitage-les-bains sont situés dans une zone à risque d'inondation important. Urbanisés dans les années 1970-80, ces quartiers abritent de nombreuses structures touristiques et habitats individuels.

Le projet global du PAPI permet la mise hors d'eau de 4 800 personnes et 1 600 bâtis actuellement exposés au risque inondation en crue centennale.

L'objectif de ce projet est donc de réaliser les aménagements nécessaires pour limiter les problèmes d'inondation

Il s'agit d'ouvrages de rétention en amont de l'ex-RN1 (création de bassines) et d'ouvrages de recalibrages et/ou de dérivations des ravines.

A terme, le PAPI permettra de supprimer la majorité des rejets directs dans le lagon et de renvoyer la plupart des eaux vers les ravines Trois-Bassins et l'Hermitage qui débouchent sur les passes par lesquelles les eaux du lagon ressortent pour rejoindre l'océan.

Après études et faisant face à l'impossibilité technique de dévier les eaux de la ravine Joyeuse vers la passe de l'Ermitage, le projet PAPI a donc prévu de construire un ouvrage de rétention visant à améliorer la situation actuelle, par l'absence de rejets et par la rétention pour des crues allant jusqu'à des périodes de retour de 10 ans. Cette ravine ne sera donc mise en eau que pour des crues supérieures à la période de retour 10 ans, supprimant ainsi les écoulements réguliers actuels. C'est cette solution qui a été retenue et autorisée par arrêté préfectoral en 2017.

Tous les ouvrages sont conçus pour minimiser l'impact des rejets d'eaux pluviales dans le lagon

En plus de la suppression totale des rejets chroniques de la ravine Joyeuse, les travaux effectués permettront également de

- supprimer complètement les rejets diffus le long de la plage, entre les ravines Joyeuse et Ermitage, entre les ravines Ermitage et des Sables ;
- réduire de 70 % les volumes déversés dans le lagon par les ravines des Sables, Trou d'Eau, Commune et Coraline (Littoral entre les ravines des Sables et Trois-Bassins)
- permettre l'infiltration de 50 % du volume d'eau des petites crues fréquentes, dans les bassines.

Outre la suppression de la majorité des rejets directs dans le lagon des eaux provenant des ravines en crue, le PAPI permet la décantation des matières en suspension dans les bassines.

La réduction des inondations pour les zones habitées et pour les ouvrages de gestion des eaux usées par le PAPI limite les pollutions liées à des rejets inappropriés dans la zone récifale.

A ce jour, le Comité de Suivi Environnemental, auquel participent la Réserve Marine et l'ensemble des acteurs du milieu marin (IFREMER, services de L'Etat, Office de l'Eau) depuis 2019, n'a pas noté d'impacts significatifs du projet PAPI sur les milieux marins et littoraux.

Ce projet vise à améliorer la sécurité ainsi que le cadre de vie des usagers

De manière plus générale, **si les aménagements du Papi s'intègrent dans le projet urbain de la commune et prennent en compte les forts enjeux environnementaux**, il n'a pas pour vocation de développer l'urbanisation mais bien de protéger les habitations existantes.

Les constructions en cours se font bien dans le respect du Schéma de Cohérence Territoriale, du Plan Local d'Urbanisme et du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles qui n'ont pas été modifiés par le PAPI.

Rappelons que le PAPI doit permettre une amélioration de la situation actuelle en termes de gestion des risques et d'impact environnemental. En ce sens, le PAPI est bien compatible avec le plan de gestion des risques d'inondation.

Il est par ailleurs évident que les futurs SCOT et PLU prendront en compte les impacts potentiels sur le milieu. Dans ce cadre, des échanges avec le Comité Scientifique et le Comité Eau et Biodiversité pourraient avoir lieu.



Espace presse : www.tco.re/espace-presse



Contacts presse : Hélène Cheynet 0692 23 59 89 • Gaëlle Arive 0692 33 20 00



communication@tco.re